



Previ-Découvert Succession

Par novice

Bonjour,

suite aux décès de mon père, il y a quelques années.
Je me suis vue dans l'obligation de refuser ça succession.

Mais depuis se jour, un organisme me démarche sans relâche,
à propos d'un contrat prévoyance (PREVI-DECOUVERT)

J'aimerais savoir a quoi ça correspond ?

Si je suis les démarches y a t'il un risque ?
(dettes a payer?)

Petite précision, lors de sont décès mon père était rempli de dettes

Par yapasdequoi

Bonjour,

Soit c'est une arnaque (certains escrocs épluchent les avis de décès) : méfiez vous s'ils vous font miroiter un capital en
votre faveur ...

Ou c'est une dette dont vous n'êtes pas redevable ayant refusé la succession.

Par novice

Je pencherais pour une dette qu'il veule régler a tout prix
Car il s'agit d'un organisme très populaire porteur d'avenir

Ce qui écarte la thèse de l'arnaque ou c'est vraiment très élaboré

Par yapasdequoi

C'est vous qui voyez.

Vous souhaitez régler cette dette ? Attention au risque d'acceptation tacite de la succession....

Par novice

C'est de ça dont je me méfie

Merci de vos conseils

Par yapasdequoi

Ne vous laissez pas faire. Vous ne devez rien, même si cet organisme (ou usurpateur) vous fait des promesses
(douteuses)

Par Nihilscio

Bonjour,

Si vous avez renoncé à sa succession comme prévu à l'article 804 du code civil par déclaration déposée au tribunal ou devant un notaire, vous ne pouvez être tenu d'honorer les dettes de votre père. Il vous suffit alors de justifier du renoncement au créancier.